

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 9 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DGRI 23 Aide d'urgence (30 000 euros) à l'association SAMUSOCIAL INTERNATIONAL pour le soutien des réfugiés en situation de vulnérabilité à Beyrouth (Liban).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à SAMUSOCIAL INTERNATIONAL ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association SAMUSOCIAL INTERNATIONAL, sise au 35 avenue Courteline, 75012 Paris, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée à SAMUSOCIAL INTERNATIONAL au titre des aides d'urgence.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO